

COMMISSION ESPACES PROTÉGÉS

DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Séance du 26 mai 2021

AVIS SUR LA CRÉATION DE LA RÉSERVE BIOLOGIQUE DE LA NOIRE VALLÉE ET À SON PREMIER PLAN DE GESTION (FORET DOMANIALE DE LISLE – 55)

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code forestier, notamment ses articles L. 122-7, L. 212-1, L. 212-2-1 et L. 212-3,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Vu le règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature adopté par délibération du 19 avril 2017,

Entendue la présentation faite par le rapporteur de la commission Espaces protégés du Conseil national de la protection de la nature,

Après en avoir délibéré,

La réserve, d'une surface de 125,92 hectares se situe au sein de la forêt domaniale de Lisle sur les communes de Vaubécourt, Lisle-en-Barrois et Seuil-d'Argonne.

En préambule, la commission Espaces protégés tient à souligner que :

- Le projet de création de la réserve biologique intégrale (RBI) s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP). Il répond, par son objet, son étendue et le mode de gestion proposé, aux objectifs de protection d'habitats et d'espèces animales et végétales de cette Stratégie.
- La gestion du projet permet d'augmenter la connaissance du site et de suivre son évolution naturelle.

La commission Espaces protégés du CNPN **recommande** que l'inventaire initial des bryophytes et lichens soit conduit en priorité et **donne un avis favorable** sur le dossier relatif à la création de la réserve biologique de la Noire Vallée et à son premier plan de gestion pour la période 2021-2040 **sous réserve de l'extension du périmètre de la**

réserve englobant la totalité des têtes des sources des deux ruisseaux, afin de prendre en compte les enjeux écologiques et hydrologiques de cette réserve.

Fait à Paris, le 26 mai 2021

Le président de la commission Espaces protégés
du Conseil national de la protection de la nature

Le Président



Roger ESTEVE